



MAIRIE
DE
CUISEAUX ✪
71480

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 juin 2020

Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

L'an deux mil vingt, le dix-huit du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Maire ;

Présents ; LEROY Christian ; JAILLET Françoise ; MAITRE Gilles, ROCHET Annie, GIANORA Gérard, BACAER Julien, BERTHAUD Emmanuel, De COURTIVRON Gilles, FAUVEY Audrey, GEROLT Magali, JACQUES Pascal, MICHEL Ketty, PONCET Jean-Michel, RIVOIRE-JACQUINOT Carole, RODOT Bertrand, TOTA-FENIET Virginie, UNY Fanny, VULLIEZ Fabien.

Pouvoirs : SEVESTRE Delphine à PONCET Jean-Michel

TOTA-FENIET Virginie à Françoise JAILLET jusqu'à 19h10 lors de son arrivée.

Secrétaire : VULLIEZ Fabien

1/ Décisions du Maire :

N°	Objet	date
2020-01-01	DIADPU - parcelle AE n°50 -La condamine	30/01/2020
2020-01-02	DIADPU – parcelles AE n°433-537-545-541 -La condamine	30/01/2020
2020-01-03	DIADPU - parcelle AD n°56 -40 Av de la Madeleine	14/02/2020
2020-02-04	DIADPU - Parcelle AB n°827 – 17 Ch de l'Ermitage	28/02/2020
2020-02-05	DIADPU – parcelles AB n°25 : En Durtau et 114 : 25 Rue du Repos	29/02/2020
2020-03-06	DIADPU – parcelles ZK 10 : 69, Champ Bertrand et AB11 - Route de la Combe	16/03/2020
2020-04-07	DIADPU - parcelle AB 348 – 11 Rue St Thomas	15/04/2020
2020-04-08	DIADPU - parcelle AD n°409 -5 Impasse des Troènes	15/04/2020
2020-04-09	DIADPU - parcelle A n°982 -1 Rue du Donchoir	05/05/2020
2020-05-10	DIADPU – parcelles AB 675-676-294-298- 9 et 13 Rue Ecce Homo	26/05/2020
2020-06-11	DIADPU – parcelle AB 710 – 85p Sous le Donchoir	11/06/2020

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Commune n'a pas préempté sur la vente de ces biens.

2/ Vote des taux des taxes locales 2020 :

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2019 et présente les différentes possibilités en matière de fiscalité locale. Il explique par ailleurs qu'une réforme sur la taxe d'habitation a débuté et qu'à terme ce produit fiscal disparaîtra en tant que tel et que son remplacement sera stable dans le temps.

Rappel des taux 2019 = TFB : 14,23 % TFNB : 34,27 %

Il indique que seuls les taux des impôts fonciers sont susceptibles d'être modifiés.

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans trop augmenter la pression fiscale, mais en tenant compte de la stabilisation prévisionnelle de la recette liée à la réforme de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 voix contre valide les taux d'imposition pour 2020 comme suit : Foncier bâti : 14.35% Foncier non bâti : 34.55%

3/ Approbation du Budget Primitif Communal 2020 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 ; il commente les différents tableaux qui ont été envoyés préalablement en numérique aux conseillers et qui sont remis sur table sous forme papier. Il rappelle et commente les grandes tendances des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et détaille les opérations essentielles en dépenses et recettes de la section d'investissement.

Le Budget Primitif communal pour l'année 2020 s'équilibre :

- Pour la section de fonctionnement à 3 131 513.00 € en Dépenses et Recettes
- Pour la section d'investissement à 3 117 794.00 € en Dépenses et Recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté.

4/ Subventions aux associations 2020 :

Monsieur le Maire :

Propose à l'assemblée le montant des subventions aux associations pour l'exercice 2020,

Demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte les montants proposés selon le tableau ci-dessous.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			
Associations bénéficiaires	BP 2020	Associations bénéficiaires	BP 2019
A.F.Entraide aux handicapés	300 €	Cuiseaux rando	400 €
Amicale Foot Cuiseaux	350 €	AS Collège	172 €
ADMR	1 160 €	FSE Collège	752 €
Amicale des pompiers	1 100 €	Délégués E.N.	68 €
Amis de Cuisel	350 €	Donneurs de sang	550 €
Anciens combattants (UF)	150 €	Free Run Cuiseaux (fct)	200 €
Anciens combattants (Af Nord)	150 €	Olympique pétanque	200 €
Art Club Cuiseaux	250 €	Société de chasse	250 €
CCS Activités	1 100 €	Société de pêche	250 €
CCS Fct	2 500 €	Divers Subv. Exceptionnelles	44 210 €
CCS garderie	5 400 €	Total subventions (ligne 6574)	61 362 €
Comité fête Cx (Fct)	750 €		
Comité foire (Fonct)	750 €	Verst au C.C.A.S. (ligne 657362)	5 000 €
		Total général	66 362 €

Le Maire informe par ailleurs que 4 subventions exceptionnelles ont été sollicitées par des associations locales :

Le CCS au titre d'un acompte sur la participation communale au pilotage et à la logistique du centre pour l'exercice 2020.

L'Olympique Pétanque qui doit effectuer des travaux de réparation pour conforter le bâti de son local, la maison de l'aumône, maison la plus ancienne de Cuiseaux, partie intégrante du patrimoine cuisellien. Cette subvention sera payable sur justificatif des travaux effectués.

L'écomusée pour la participation 2020 de la Commune de CUISEAUX en tant qu'antenne relais.

Le Comité Cuiseaux Pays des Peintres pour participer à l'animation communale globale, lors d'une année de biennale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'octroyer à titre exceptionnel :

- 10 000 € au Centre Culturel et Social
- 3 000 € à l'Olympique Pétanque
- 3 811 € à l'écomusée de la Bresse Bourguignonne
- 5000 € au Comité Cuiseaux Pays des Peintres

5/ Modification de la durée des amortissements pour les travaux sur les réseaux d'eau et canalisations

Le Maire informe le conseil municipal que :

Des travaux sur le réseau des eaux de source dites de Courban ont été réalisés en 2019, amortissables à partir de 2020 et qu'il convient de valider la durée d'amortissement. Pour ce faire, il propose d'instaurer une durée unique d'amortissement pour ce type de travaux à savoir 30 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer la durée d'amortissement à 30 ans pour les travaux sur les canalisations d'eaux de source du domaine de la commune.

6/ Exonération de la redevance d'occupation temporaire du domaine public au titre de l'année 2020

Au vu du contexte économique particulier cette année, le Maire propose d'exonérer de redevance d'occupation temporaire du domaine public, à compter du 22 juin 2020 : les étals des commerçants sédentaires, les producteurs et les commerçants non sédentaires alimentaires et non alimentaires, les industriels et artisans forains, ainsi que les terrasses des restaurants et bars.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette exonération dans les termes présentés par M. le Maire pour la saison 2020 ou à compter du 22 juin 2020 suivant les cas.

7/ Tarif des concessions de cimetière

Monsieur Gérard Gianora, adjoint au maire, informe l'assemblée des tarifs des concessions de cimetière appliqués en 2019, explique au travers d'un tableau que ces tarifs sont en dessous de la moyenne des tarifs appliqués dans les autres collectivités voisines et propose de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2020 :

	Concession de 30 ans	Concession de 50 ans
Cavurne	120.00 €	210.00
Tombe	200.00 €	310.00
Columbarium	650.00 €	990.00

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs tels que proposés.

8/ Tarifs des mises à disposition de salles et matériels

Monsieur Gérard Gianora, adjoint au maire, rappelle au Conseil municipal la dernière révision des tarifs de mise à disposition du 1^{er} octobre 2019.

Il propose de conserver ce tarif pour toutes les réservations qui interviendraient avant le 1^{er} octobre 2020 (y compris les réservations pour des dates postérieures au 1^{er} octobre 2020). Il explique par ailleurs qu'il n'y a plus de salles mises à disposition à titre onéreux dans les locaux du CCS et ce depuis 2008.

Pour les réservations faites à compter du 1^{er} octobre 2020 les tarifs proposés sont les suivants :

Salle polyvalente

Repas - Cérémonies - Buffets	Grande Salle + hall	Petite Salle	Cuisine seule
Cuiseliens 24h	120.00 €	85.00 €	75.00 €
Cuiseliens 48h	170.00 €	125.00 €	
Extérieurs 24h	170.00 €	110.00 €	110.00 €
Extérieurs 48h	250.00 €	180.00 €	

Vin d'honneur	Hall - bar
Cuiseliens	55.00 €
Extérieurs	80.00 €

Bal - Concert - association	
Organisateur cuiseliens uniquem.	200.00 €

Forfait chauffage pour tous les utilisateurs (y compris location accordée à titre gracieux)	
Petite salle	45.00 €
Grande salle	75.00 €
Pour les 2 salles	120.00 €

Cautions	
Dégâts	500.00 €
Nettoyage	150.00 €

Salle Stella	Du 01/05 au 31/10	Du 01/11 au 30/04
Journée	45.00 €	65.00 €
1/2 journée	20.00 €	38.00 €

Salle de la Mairie

Prêt gratuit selon disponibilité

Locations matériels divers

1 Table + 2 bancs		2.50 €
Machine à café		10.00 €
Sonorisation	Réunions - assemblées	30.00 €
	Autre manifestation	70.00 €
Vaisselle (uniquement salle polyvalente)	Verre	0.15 €
	Couverts complets	0.70 €

Vaisselle (cassée ou perdue)			
Assiette plate ou creuse	6.20 €	Assiette à dessert	4.50 €
Tasse à café / tisane	3.00 €	Sous-tasse	1.40 €
Cuillère / fourchette	2.70 €	Cuillère à café	1.20 €
Couteau	3.80 €	Coupe à fruits	1.20 €
Verre 18 cl	1.60 €	Flûte	1.70 €
Verre 24 cl	1.60 €	Broc	3.70 €
Casserole 20 cm	28.80 €	Casserole 28 cm	66.30 €
Marmite 45 cm	307.20 €	Couvercle 45 cm	20.10 €
Braisière 36 cm	118.90 €	Couvercle 36 cm	14.80 €
Sautoir 40 cm	168.10 €	Couvercle massif 45 cm	20.10 €
Plaque à rôtir 35 cm	38.90 €	Plaque à rôtir 40 cm	47.30 €
Plaque à rôtir 50 cm	61.90 €	Passoire à pied 40 cm	57.30 €
Poêle ronde 40 cm	29.10 €	poêle 36 cm	23.80 €
Chinois alu 22 cm	20.70 €	Ecumoire mono 12 cm	12.30 €
Louche 8 cm	6.30 €	Louche mono 12 cm	17.40 €
Louche mono 10 cm	14.30 €	Louche mono 16 cm	24.10 €
Fouet 40 cm	13.00 €	Spatule bois	2.30 €
Panier salade 36 cm	27.30 €	Araignée 16 cm	13.00 €
Grappin 50 cm	22.40 €	Couperet pain	110.70 €
Plaque à découper 60x40 cm	118.30 €	Chariots	554.90 €
Saladier 23 cm	3.80 €	Légumier 24 cm	14.80 €
Plat oval 46 cm	10.50 €	Marmite 50x50 cm + couv	250.80 €
Cuillère/Fourchette à servir	4.00 €	Louche de table	5.00 €
Corbeille à pain inox	4.30 €	Salière	1.00 €
Moutardiers	2.40 €	Plateaux 46x36 cm	13.60 €
Chaises	99.00 €	Tables 6 places	290.00 €
Cintre	2.00 €		

Après avoir entendu Monsieur l'adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve les tarifs de mises à disposition, tels que proposés ci-dessus.

Décide que les nouveaux tarifs seront applicables pour les réservations qui se feront à partir du 1^{er} octobre 2020.

Précise que les réservations enregistrées avant le 1^{er} octobre 2020 par un dossier complet bénéficient du précédent tarif qui sera rappelé dans la délibération afférente à cette décision.

9/ Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque Commune une Commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les Communes de moins de 2000 habitants, la Commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Les Commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission et un Commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune.

La nomination des Commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers municipaux, soit au maximum avant le samedi 25 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose de confier la vice-présidence de cette Commission à sa 1^{ère} Adjointe, Madame Françoise JAILLET.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide qu'une liste de 24 noms sera transmise aux services fiscaux pour désigner les commissaires et approuve la désignation de Françoise JAILLET comme Adjointe déléguée, pour présider la CCID.

10/ Désignation des « Garants des Bois » de Cuiseaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de nommer 3 garants de bois, pour représenter et faire valoir les intérêts de la Commune auprès des partenaires chargés de l'exploitation de la forêt communale.

Après avoir voté à main levée, le Conseil municipal, à l'unanimité désigne :

Messieurs Gilles MAÎTRE, Pascal JACQUES et Julien BACAER, garants des bois.

11/ Désignation du représentant de la Commune au Conseil d'école du groupe scolaire de Cuiseaux

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il est membre de droit du Conseil d'école du groupe scolaire de Cuiseaux et qu'il convient de désigner son suppléant en cas d'absence.

Monsieur Fabien VULLIEZ est proposé et élu à l'unanimité par le Conseil municipal.

12/ Désignation des délégués au SIVOM du Louhannais

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples du Louhannais (SIVOM du Louhannais) et qu'à ce titre il convient de désigner deux délégués titulaires, pour siéger au Comité syndical du SIVOM DU Louhannais.

Sont proposées : Françoise JAILLET et Audrey FAUVEY.

Chacune est élue au premier tour de scrutin par dix-neuf voix, à la majorité absolue.

13/ Désignation du représentant de la Commune au Conseil d'administration du Collège Roger Boyer de Cuiseaux

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il est membre de droit du Conseil d'administration du Collège Roger Boyer de Cuiseaux et qu'il convient de désigner son suppléant en cas d'absence.

Madame Virginie TOTA-FENIET est proposée et élue à l'unanimité par le Conseil municipal.

14/ Désignation des délégués au SYDESL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité de Saône-et-Loire (SYDESL) et qu'à ce titre il convient de désigner deux délégués, titulaire et suppléant, pour siéger au Comité Territorial du SYDESL.

Sont proposés : Gilles MAÎTRE, Fabien VULLIEZ, titulaires et Jean-Michel PONCET, suppléant.

Chacun est élu au premier tour de scrutin par dix-neuf voix, à la majorité absolue.

15/ Désignation du représentant de la Commune à l'EHPAD de Cuiseaux

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Maire de Cuiseaux est membre de droit du Conseil d'administration de l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes de Cuiseaux qu'il préside et qu'il convient de désigner deux délégués issus du collège des élus du Conseil municipal.

Françoise JAILLET et Annie ROCHET sont candidates et désignées à l'unanimité par le Conseil municipal.

16/ Commission Communale d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le Conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le maire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Monsieur le Maire qui préside de droit le CCAS fait appel à candidature et propose d'élire : Annie ROCHET, Carole RIVOIRE-JACQUINOT, Delphine SEVESTRE et Fanny UNY, membres désignés par le Conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Il informe le Conseil qu'il fera appel aux associations locales à caractères sociales et caritatives pour nommer les 4 membres extérieurs.

Le Conseil Municipal a élu à l'unanimité Annie ROCHET, Carole RIVOIRE-JACQUINOT, Delphine SEVESTRE et Fanny UNY pour siéger au Conseil d'administration du CCAS de Cuiseaux.

17/ Désignation du correspondant « Défense » de Cuiseaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de nommer un « correspondant défense » dont le rôle est de sensibiliser les administrés aux questions de défense en relation avec les délégués militaires départementaux du Ministère de la Défense.

Après avoir voté à main levée, le Conseil municipal, à l'unanimité désigne :

Monsieur Gilles MAÎTRE, correspondant défense.

18/Adhésion au contrat EDE proposé par l'ONF :

Monsieur Gilles Maître, adjoint au maire, présente le texte du contrat d'approvisionnement de la Sté EDE afin de valider le choix proposé par l'ONF de vendre sur pied par contrat négocié de gré à gré, les bois des parcelles inscrites à l'état d'assiette 2018 pour la parcelle 55 et 2020 pour les parcelles 27 à 30. Cela concerne 158 m³ de résineux pour la parcelle 55 et 977 m³ de feuillus pour les parcelles de 27 à 30.

Le conseil municipal de Cuiseaux, après avoir examiné le texte du contrat d'approvisionnement de la Sté EDE, et en avoir délibéré, valide le choix proposé par l'ONF.

19/ Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire explique qu'avec le renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Il précise qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le Conseil.

Monsieur le Maire indique que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil municipal procède à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants ; après dépouillement du vote, sont élus :

Titulaires	Suppléants
M. LEROY Christian, de droit	M. BACAER Julien, élue / 19 voix
Mme ROCHET Annie, élue/ 19 voix	Mme MICHEL Ketty, élue / 19 voix
M MAITRE Gilles, élu / 19 voix	M. RODOT Bertrand, élu / 19 voix
M GIANORA Gérard, élu / 19 voix	Mme UNY Fanny, élue / 19 voix

- Annie ROCHET, Gilles MAITRE, Gérard GIANORA, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres titulaires ;

- Julien BACAER, Ketty MICHEL, Bertrand RODOT, Fanny UNY, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres suppléants.

20/ Nomination d'un représentant au Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Monsieur le maire rappelle que le Conseil Municipal a validé la création d'un conseil de sécurité intercommunal à l'initiative de BLI au mois d'août dernier, il propose de nommer **Françoise JAILLET** comme **représentante titulaire** et **Gilles MAITRE** comme **suppléant**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition.

21/ Désignation de deux délégués forêt au sein du réseau des communes forestières.

Monsieur le Maire propose de nommer **Gilles MAITRE** en tant que **délégué titulaire** et **Jean-Michel PONCET** comme **délégué suppléant**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition.

22/ Nomination d'un délégué pour représenter la commune au CA de l'Ecomusée

Monsieur le Maire expose qu'il convient à la suite de la reconstitution de l'équipe municipale de désigner un délégué communal pour ce nouveau mandat, au sein du conseil d'administration de l'écomusée.

Il propose de nommer **Françoise JAILLET**, **déléguée titulaire**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition.

23/ Nomination d'un délégué pour représenter la commune de CUISEAUX au CA du CCS :

Monsieur le Maire propose de nommer **Annie ROCHET** comme **déléguée titulaire** de la commune de CUISEAUX auprès du CCS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition.

24/ Nomination des délégués pour représenter la commune de CUISEAUX dans les groupes de travail de BLI.

Technique, voirie et assainissement : M. le Maire – Sport et social : **Françoise JAILLET** – Economie et commerce : **Gérard Gianora** – Scolaire jeunesse : **Virginie Tota-Feniet** et **Fabien VULLIEZ**

25/ Désignation d'un conseiller municipal référent pour la commission de contrôle des listes électorales :

La composition de la commission de contrôle dans les communes de 1 000 habitants et plus est prévue à l'article L 19 du code électoral,

Dans les communes où 2 listes au moins ont obtenu des sièges de conseillers municipaux lors du dernier renouvellement du conseil municipal, 2 membres sont issus de listes minoritaires de manière à garantir la présence de l'opposition dans la composition des commissions de contrôle. Si cette composition n'est pas possible, par exemple si une seule liste a obtenu des sièges lors du dernier renouvellement, alors la commission est composée, comme dans une commune de moins de 1 000 habitants, d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, d'un délégué du préfet et d'un délégué du président du tribunal judiciaire.

En outre, cet article impose des règles strictes d'incompatibilité de fonction afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Ainsi, ni le maire, ni les adjoints titulaires d'une délégation, ni les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent en être membres.

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, conseiller municipal en charge du bon fonctionnement de la commission de contrôle.

Le conseil municipal entérine la proposition de M. le Maire.

26/ Adressage :

Le Maire demande à Annie Rochet, Adjointe au Maire d'expliquer aux conseillers municipaux que deux impasses situées en zone d'activité de la Condamine ne sont pas désignées nommément ce qui risque de générer des difficultés pour l'accès des secours, la distribution du courrier ou encore le passage de la fibre optique.

Monsieur le Maire propose :

- D'appeler l'impasse vers l'entreprise PACKSERVICE « Impasse des Mollards »
- D'appeler l'impasse vers l'entreprise AGEMO PLAST « Impasse du Ruisseau »

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte la dénomination « Impasse des Mollards » pour la voie d'accès à PACKSERVICE

ADOpte la dénomination « Impasse du Ruisseau » pour l'impasse menant à AGEMO PLAST

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette information aux services intéressés.

27/ Local de Police :

Lors de l'accueil provisoire des bureaux de la Poste, suite à un incendie, la Commune s'était rendue acquéreur, auprès de l'OPAC, d'un local situé rue St Thomas, local qui accueille la police municipale. Un bureau s'étant libéré dans l'enceinte de la Mairie, nous pouvons dès lors l'affecter à la police municipale. En conséquence, M. le Maire demande l'autorisation d'entamer les négociations pour vendre le local de la rue St Thomas à l'office notarial qui le jouxte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, charge M. le Maire d'entamer les négociations afin de vendre ce local.

28/ Constitution des Commissions municipales

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que 15 commissions seront constituées ainsi qu'un comité de pilotage réservé aux travaux du champ de Foire. Chaque membre de la municipalité présidera à trois commissions. Monsieur le Maire aura également en charge le comité de Pilotage.

Pour faire suite à la première enquête réalisée en numérique pour connaître les goûts et compétences des conseillers il est fait appel à la participation de ceux-ci pour constituer les commissions de manière équilibrée.

Il en résulte les propositions de constitution des commissions suivantes :

Les Commissions présidées par M. le Maire :

1/ La Commission « Finances » à laquelle est rattachée l'administration générale : Ketty MICHEL, Fabien VULLIEZ, Julien BACAER, Fanny UNY et Bertrand RODOT.

2/ La Commission « Vie scolaire » à laquelle est également rattaché le périscolaire : Ketty MICHEL, Fabien VULLIEZ, Virginie TOTA-FENIET, Emmanuel BERTHAUD, Fanny UNY.

3/ La Commission « Vie économique » à laquelle sera rattachée la convention revitalisation Bourg Centre : Audrey FAUVEY, Ketty MICHEL, Delphine SEVESTRE, Bertrand RODOT, Virginie TOTA-FENIET.

4/ Le Comité de Pilotage du Champ de Foire : Gérard GIANORA, Gilles de COURTIVRON, Audrey FAUVEY, Julien BACAER, Bertrand RODOT, Fabien VULLIEZ, Magali GEROLT, Carole RIVOIRE-JACQUINOT.

Les Commissions présidées par Mme JALLET Françoise, 1^{ère} adjointe :

5/ La Commission « **Environnement** » à laquelle est rattachée le patrimoine : Gilles de COURTIVRON, Bertrand RODOT, Jean-Michel PONCET, Delphine SEVESTRE, Magali GEROLT.

6/ La Commission « **Culture** » à laquelle est rattachée l'animation culturelle : Delphine SEVESTRE, Emmanuel BERTHAUD, Audrey FAUVEY, Fanny UNY, Gilles de COURTIVRON.

7/ La Commission « **Embellissement** » à laquelle est rattachée le fleurissement : Magali GEROLT, Jean-Michel PONCET, Carole RIVOIRE-JACQUINOT, Ketty MICHEL, Pascal JACQUES.

Les Commissions présidées par M. MAITRE Gilles, 2^{ème} adjoint :

8/ La Commission « **Travaux** » à laquelle est rattachée la voirie et l'éclairage : Magali GEROLT, Julien BACAER, Emmanuel BERTHAUD, Jean-Michel PONCET, Fabien VULLIEZ.

9/ La Commission « **Équipement sportifs et ludiques** » : Pascal JACQUES, Virginie TOTA-FENIET, Fabien VULLIEZ, Jean-Michel PONCET, Fanny UNY.

10/ La commission « **bois-forêts** » à laquelle sont rattachés les chemins et les fossés : Pascal JACQUES, Julien BACAER, Jean-Michel PONCET, Emmanuel BERTHAUD.

Les Commissions présidées par Mme ROCHET Annie, 3^{ème} adjointe :

11/ La Commission « **PLU** » à laquelle est rattachée l'AVAP et l'urbanisme : Julien BACAER, Bertrand RODOT, Audrey FAUVEY, Fabien VULLIEZ, Ketty MICHEL ;

12/ La commission « **cimetière** » qui concerne son aménagement et sa gestion : Delphine SEVESTRE, Carole RIVOIRE-JACQUINOT, Magali GEROLT, Pascal JACQUES.

13/ La Commission « **Vie sociale** » qui touche également la vie associative et la jeunesse : Fanny UNY, Carole RIVOIRE-JACQUINOT, Gilles de COURTIVRON, Bertrand RODOT, Emmanuel BERTHAUD, Virginie TOTA-FENIET.

Les Commissions présidées par M. GIANORA Gérard, 4^{ème} adjoint :

14/ La Commission « **Fêtes et Animations** » à laquelle est rattachée l'événementiel et l'animation : Carole RIVOIRE-JACQUINOT, Audrey FAUVEY, Gilles de COURTIVRON, Virginie TOTA-FENIET, Pascal JACQUES.

15/ La Commission « **communication et publication** » qui gère le bulletin municipal et le site internet : Delphine SEVESTRE, Gilles de COURTIVRON, Virginie TOTA-FENIET, Audrey FAUVEY, Carole RIVOIRE-JACQUINOT.

16/ La Commission « **bâtiments** » à laquelle sont rattachées les travaux et le suivi des bâtiments : Audrey FAUVEY, Pascal JACQUES, Bertrand RODOT, Julien BACAER, Magali GEROLT.

Monsieur le Maire propose que les Présidents de Commissions invitent directement les membres de leur commission mais informeront en même temps l'ensemble des Conseillers de l'ordre du jour afin que chacun puisse éventuellement participer lorsque les sujets les intéressent.

Questions diverses

Monsieur le Maire propose de faire un point rapide de situation :

- Les écoles redémarrent mais on peut difficilement quantifier les repas à la cantine, les parents n'étant pas très coopératifs. Les situations se gèrent dès lors au coup par coup.
- Les travaux à la salle des puces vont débiter de façon imminente.
- Détournement des eaux pluviales : il reste le bitume à étendre début juillet.
- La remise en route du PLU attendait la constitution des commissions de travail et se fera donc première quinzaine de juillet.
- La coulée verte : La phase de préparation démarre et les travaux vont débiter début juillet pour 6 semaines.
- La signalisation : une réunion aura lieu le 23 juin pour commencer le chantier début juillet.
- Compte tenu du contexte sanitaire, Les fêtes de Cuiseaux qui auront lieu le week-end des 3-4 et 5 juillet se dérouleront dans une version simplifiée avec uniquement l'installation de la fête foraine.
- La Foire de la St Simon pourrait également avoir lieu en mode restreint avec l'organisation d'un marché de producteurs locaux et la mise en place de stands traditionnels, de gaufres, Noix et Marrons.

Gilles de COURTIVRON informe ensuite le conseil municipal du projet du Comité de Cuiseaux Pays des Peintres qui a récolté 5300 € au profit des soignants de l'ADMR, en cédant des tableaux (100€ le tableau) donné à l'association par des artistes peintres solidaires.

Un vernissage ayant pour but de présenter les œuvres cédées gratuitement par les artistes est organisé vendredi 10 juillet à 18h30.

La biennale 2020 démarrera, pour cette édition et compte tenu de la COVID 19, avec du retard le 29 août.

Il fait également part au conseil d'une idée de projet de décoration des vitrines laissées vides (sur le modèle de TOURNUS), il reste à obtenir les autorisations de certains propriétaires.

Il évoque, enfin le projet de maison des arts sur la maison d'Hauteville qui dans l'état actuel et compte tenu du budget et de l'absence de possibilité de subvention a très peu de chances d'aboutir.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au mardi 25 août 2020 à 18h45 dans un lieu à définir.

La séance est levée à 22h36

Cuiseaux, le 18 juin 2020

Le secrétaire,
Fabien VULLIEZ

Le Maire,
Christian LEROY



